

**AVIS DE FONCTIONNEMENT 2023- n°23-193
ABROGEANT L'AUTORISATION DE FONCTIONNEMENT DE LA
PETITE CRECHE HALTE-GARDERIE ITINERANTE « KARAPAT
USSES ET RHONE - DINGY » A DINGY**

LE DIRECTEUR DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE HAUTE-SAVOIE

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L.2324-1 et suivants, et R.2324-16 et suivants,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L.214-1 et 7, et D.214-7 et suivants,

Vu la demande d'autorisation de fermeture formulée par l'Association « KARAPAT » en date du 20 novembre 2023,

AUTORISE SELON L'ARTICLE SUIVANT

Article 1 : Considérant la décision du gestionnaire de fermeture sur la commune de DINGY, de la halte-garderie itinérante « Karapat Ussets et Rhône – Dingy » à compter du 1^{er} août 2023, l'arrêté du 18 août 2017 relatif au fonctionnement de la structure est abrogé sur cette commune.

Cette modification prendra effet à compter de la date de notification du présent avis.



21 avenue de Genève
CS 89027
74987 ANNECY CEDEX 9

www.caf.fr

Annecy, le 19 décembre 2023

Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales
de Haute-Savoie

Olivier PARAIRE

